

## L'UE alloue 200 000 â,- d'aide humanitaire aux demandeurs d'asile congolais au Burundi

D'ici à la fin de l'année, l'UE - Burundi, le 18.03.2025 17 mars 2025 à 10h00 Face à une crise humanitaire en rapide aggravation, l'Union européenne a alloué 200 000 â,- d'aide humanitaire d'urgence pour soutenir les demandeurs d'asile congolais arrivant au Burundi. Ce financement vise à fournir une assistance vitale à des milliers de personnes en situation de détresse.

Le conflit armé en cours en République démocratique du Congo (RDC) a provoqué un exode massif, avec plus de 65 000 personnes ayant fui vers le Burundi, un chiffre qui ne cesse d'augmenter chaque jour. La majorité de ces réfugiés fuient les violences dans les provinces orientales du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Beaucoup d'entre eux vivent dans des conditions extrêmement précaires, notamment dans des abris surpeuplés et avec un accès insuffisant aux infrastructures sanitaires. L'afflux de réfugiés aggrave encore les défis existants, exerçant une pression supplémentaire sur l'économie locale et les infrastructures, tout en exacerbant les conditions de vie déjà fragiles des communautés d'accueil. Le financement de l'UE renforcera les efforts de la Croix-Rouge du Burundi pour apporter une aide essentielle, notamment des abris d'urgence, des fournitures de première nécessité, un accès à l'eau potable, aux soins de santé et à l'hygiène. Le projet prévoit également la mise en place de points de service humanitaires aux principaux points d'entrée, ainsi que des mesures renforcées de protection et de soutien aux populations vulnérables. Ce projet, qui s'étendra sur une période de quatre mois jusqu'à fin juin 2025, devrait fournir des services vitaux immédiats à au moins 6 000 demandeurs d'asile et bénéficier au total à 20 000 personnes déplacées et membres des communautés hôtes. Ce financement s'inscrit dans le cadre de la contribution globale de l'UE au Fonds d'urgence pour les interventions en cas de catastrophe (DREF) de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR). Contexte L'Union européenne, avec ses États membres, est le principal donateur d'aide humanitaire au monde. L'urgence est une expression de la solidarité européenne envers les populations dans le besoin à travers le monde. Elle vise à sauver des vies, à prévenir et à atténuer la souffrance humaine, ainsi qu'à protéger l'intégrité et la dignité des populations touchées par des catastrophes naturelles et des crises d'origine humaine. Grâce à ses opérations de protection civile et d'aide humanitaire, l'Union européenne apporte chaque année une assistance à des millions de victimes de conflits et de catastrophes. Basée à Bruxelles et disposant d'un réseau mondial de bureaux sur le terrain, elle fournit une aide aux populations les plus vulnérables, en fonction de leurs besoins humanitaires. La Commission européenne a signé un accord de contribution humanitaire de 14,5 millions d'euros avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) pour soutenir le Fonds d'urgence pour les interventions en cas de catastrophe (DREF). Les fonds du DREF sont principalement alloués aux catastrophes dites « de petite échelle » à celles qui ne donnent pas lieu à un appel international formel. Le Fonds d'urgence pour les interventions en cas de catastrophe a été créé en 1979 et est soutenu par des contributions de donateurs. Chaque fois qu'une Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge a besoin d'un soutien financier immédiat pour répondre à une catastrophe, elle peut solliciter des fonds auprès du DREF. Pour les catastrophes de petite envergure, la FICR alloue des subventions à partir du Fonds, qui peuvent ensuite être reconstituées par les donateurs. L'accord de contribution entre la FICR et ECHO permet à ce dernier de reconstituer le DREF pour les opérations convenues (qui s'inscrivent dans son mandat humanitaire) à hauteur d'un total de 14,5 millions d'euros.